

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1922)  
**Heft:** 22

**Rubrik:** Offres de représentation

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**DOUANE. — Nouveaux droits d'entrée et coefficients de majoration**

N° du tarif	Désignation de la Marchandise	Tarif général	Tarif minimum	Unité de perception	Coeff. de majoration
ex 89	Graines à ensemercer :				
	Betteraves décortiquées.....	98	45	100 k <sup>os</sup>	4.7
	— non décortiquées.....	65	30	—	4.7
	(Décret du 24 février 1922).				
ex 505	Compteurs de tours d'électricité, d'eau, de gaz, de filature et, en général, tous compteurs ou appareils dans lesquels entre un mouvement d'horlogerie, autres que ceux repris au décret du 26/10/21 :				
	1° Petits compteurs (jusqu'à 5 kg l'un) et les parties assemblées de ces compteurs.....	40	10	la pièce	—
	2° Pièces détachées non assemblées des compteurs repris au paragraphe 1 <sup>er</sup> .	90 %	35 %	ad valorem	—
	3° Compteurs pesant plus de 5 kg.....	300 %	75 %	100 k <sup>os</sup>	2
	(Décret du 25 février 1922).				

**OFFRES DE REPRÉSENTATION**

O. F. 8. — Maison suisse cherche Agents régionaux dans toute la France, pour *moteurs à huile brute*, jusqu'à 50 HP.

O. F. 9. — Fabrique suisse de *machines pour boucheries et charcuteries et d'installations pour abattoirs*, désire confier sa représentation générale pour la France à sérieuse maison suisse à Paris.

O. F. 10. — Fabrique suisse de *pressoirs hydrauliques*, cherche représentants dans principales localités du Nord de la France.

O. F. 11. — Maison suisse cherche représentants dans tous pays pour *produits et spécialités pharmaceutiques*.

**DEMANDES D'EMPLOI**

Le Secrétariat-Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de services pour les emplois suivants :

Ingénieurs - mécaniciens, ingénieurs - électriciens, chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés.

Nous communiquerons volontiers, les adresses des candidats, aux personnes que cela pourrait intéresser.

Pour le Comité de Direction :  
Le Président : FERDINAND DOBLER.